



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 7 février à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Amilly, légalement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, La séance a été publique.

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, Mesdames les adjointes : GAUMAIN Régine, CHAIGNEAU Sandrine, HAMELIN Laëticia, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : POLLION-BARA Emilie, SEIGNEURET Gilles, AVIGNON Marie-France, ROUSSEAU Christophe, BOURDELAS Lucie, VAUTARD Jérémie, MARTINS Carole, VOISIN Dominique, LECLERE Laurent et ARONDEAU Claude formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres dont le
Conseil Municipal doit être
composé..... 19
Nombre de Conseillers en
exercices..... 18
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance..... 14

Étaient absents excusés : Monsieur DELORME Thierry, pouvoir M. LECLERE Laurent, M. PICAULT David, pouvoir Mme GAUMAIN Régine, M. VIGNOL Philippe, pouvoir M. ARRONDEAU Claude, Mme DA FONSECA Nathalie, pouvoir Mme CHAIGNEAU Sandrine

Quorum : 10 membres

Secrétaire de Séance : Mme GAUMAIN Régine

**DELIBÉRATION N° 06-2025
Demande de subvention au titre du Fonds de concours de Chartres Métropole –
Mise aux normes des sols des écoles**

Madame Gaumain, adjointe en charge des travaux expose à l'assemblée :

Il s'agit de rénover et mettre aux normes certaines parties des sols des écoles.

Madame Hamelin adjointe en charge des finances présente le plan de financement prévisionnel :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel (€)	Taux
Financements publics			
Chartres Métropole	FDC	3 598.50	50%
Auto-financement			
Fonds propres		3 598.50 HT 5 037.90 TTC	

TOTAL (€)	
HT	7 197.00
TTC	8 636.40



Conformément au plan de financement évoqué par Mme Hamelin,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Fonds de concours de Chartres Métropole pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet estimé à 7 197.00 € HT,

APPROUVE le plan de financement proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre du Fonds de concours de Chartres Métropole.

La Secrétaire de séance,



Régine GAUMAIN



Le Maire,



Denis-Marc SIROT-FOREAU

